CONNAISSANCES DE LA DIVERSITÉ

Comprendre - Comparer Accompagner - Soigner Éduquer - Enseigner - Former

Collection dirigée par Charles Gardou

Cette collection ambitionne d'aider à comprendre la diversité humaine et les multiples visages de la fragilité, parfois radicale comme dans les situations de handicap; d'interroger les manières d'enseigner, d'éduquer ceux qui ne sont pas « à la norme », de les accompagner, de les soigner, également au sens psychique du terme; de questionner les façons de former les acteurs sociaux; d'identifier les leviers sur lesquels agir pour susciter des pratiques et des dispositifs inclusifs; de diffuser les fruits de la recherche, les bonnes pratiques, les innovations; de comparer ce qui est réalisé ici et ailleurs, dans d'autres cultures.

Elle veut contribuer de cette manière à régénérer les idées, les pratiques cliniques, éducatives et sociales, notamment pour les plus vulnérables, en difficulté de vivre dans nos sociétés qui supportent mal l'imparfait et l'imprévisible.

Elle s'intéresse aux grandes dimensions qui concernent leur existence : autonomie et citoyenneté ; santé, éthique et déontologie ; vie psychique, affective, familiale et sexuelle ; éducation scolaire ; vie professionnelle ; art et culture ; sport et loisirs ; situations de grande dépendance. Visant un savoir incarné, partagé, utile, elle entrecroise des connaissances issues de différentes disciplines, de divers contextes culturels, et elle met en dialogue les recherches, les expériences de terrain, les rôles, les réalisations concrètes.

Dans une démarche jamais achevée et inachevable, elle donne ainsi toute leur place aux expressions de la pluralité, reconnaît la fragilité comme condition commune, en replaçant le handicap, l'une de ses formes, dans l'ordinaire de la vie humaine.

Retrouvez tous les titres parus sur www.editions-eres.com

Repères déontologiques pour les acteurs sociaux

ONT PARTICIPÉ À CET OUVRAGE :

Jean Barjau
Martine Fourré
Annick Gresset-Veys
Marie-Louise Martinez
Frédéric Menneret
Jean-Pierre Rosenczveig
Amédée Thévenet
Pierre Verdier
Daniel Vidaud

Sous la direction de Pierre Bonjour et Françoise Corvazier

Repères déontologiques pour les acteurs sociaux

Le livre des avis du Comité national des avis déontologiques

Préface d'Amédée Thévenet Postface de Jean-Pierre Rosenczveig

CONNAISSANCES DE LA DIVERSITÉ



Conception de la couverture : Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2012 ME - ISBN PDF : 978-2-7492-2922-5 Première édition © Éditions érès 2008 (Nouvelle édition actualisée, 1^{re} édition 2003) 33 avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. 01 44 07 47 70, fax 01 46 34 67 19.

Table des matières

Avant-propos	9
Préface Amédée Thévenet	13
Le Comité national des avis déontologiques, repères historiques Daniel Vidaud	19
La déontologie, au carrefour du droit, de l'éthique, de l'applicabilité	
Pierre Bonjour Le CNAD dans le champ social, créature et créateur Au service des personnes en difficulté et des professionnels	23 24
qui les accompagnent La réponse est-elle la mort de la question ? Le Comité de suivi des références déontologiques,	26 27
une logistique vitale La démarche du CNAD : sophistication de spécialistes ou outil accessible à tous ?	28
Société	
La loi, toute la loi, mais pas rien que la loi Pierre Verdier Pourquoi ce besoin accru de normes en travail social? Alors à quoi se référer? Comment, dès lors, agir?	35 35 37 39
Recueil	40 40 45

Abus sexuel : tout est-il abus ?	47 52
Double bind, ou la double contrainte des acteurs sociaux	
Martine Fourré	63
Double bind	64
L'histoire du travail social comme prémices	
à son interrogation épistémologique	67
Management et fabrique de l'homme industriel	69
Vivre	70
Personnes	
Entre le vide moral et le trop-plein d'éthique ?	
Marie-Louise Martinez	75
Les gains de l'agir communicationnel	78
Les dérives de l'agir communicationnel	80
Vers un agir communicationnel de l'intégration du tiers	
comme personne	82
Des dérives du tiers intrus victimaire au tiers réflexif	
(soi-même comme un autre)	83
Du bon usage de l'éthique	86
Primum non nocere	87
Aude sapere : l'exigence éthique de penser la complexité	87
L'intégration du tiers précédemment exclu	90
Réconcilier la morale et l'éthique	93
Recueil	94
Droit à la continuité du service public	94
Droit à l'information pleine et entière, et au débat	95
Accessibilité des dossiers	99
Respect de l'usager :	
droit à la libre circulation, liberté des personnes	101
« Règles du jeu » institutionnelles	107
Institution	
Déontologie, éducation, travail social	
Jean Barjau	115
Pour une action sociale juste	115
Pour une action sociale équilibrée	116

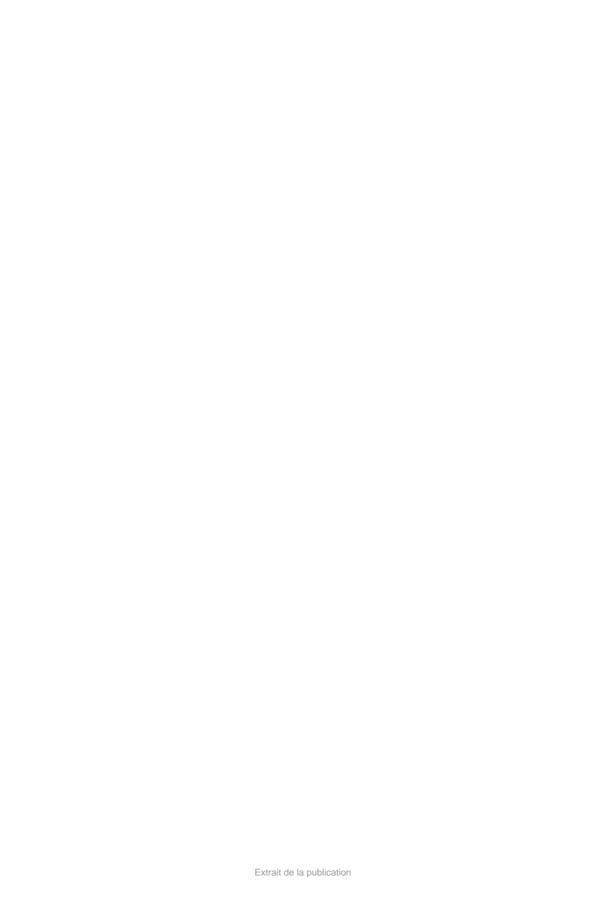
Pour une action sociale durable	117
Recueil	118
L'acteur social : tout seul ?	118
Circulation des informations : secret partagé ? Dossiers ?	124
Responsabilités : obligation de moyensLiens hiérarchiques : droits et devoirs des professionnels	126
et de la hiérarchie	127
Violences institutionnelles	132
Poser les cadres de fonctionnement	141
Promouvoir l'éthique du travail social	
Frédéric Menneret	151
La complexification du travail social	151
La demande d'éthique	152
Promouvoir l'éthique du travail social :	
une culture de la discussion à construire	153
LES NOUVEAUX AVIS	
Entre élaboration et utilisation des références ou des avis, une dynamique interactive permanente	
Annick Gresset Veys	157
Le CNRD élabore les références, le CNAD les utilise	157
Le CNAD élabore des avis, les professionnels les utilisent	159
Présentation	161
Recueil	163
De la « moralité » et de la représentation électorale	163
De la contradiction à propos de la liberté sexuelle	166
De la transmission d'informations et de l'intérêt de l'usager	168
De la procédure de signalement et des médecins	170
Du minimum en cas de grève	174
Le président d'une association est mis en examen	180
Laïcité et liberté de croyance	183
Respect du secret médical en CMPP/CAMSP	186
Signalement et citoyenneté	194
Photos d'enfants sur un site internet	202
Enseignants dans les réunions de synthèse	206
Événements familiaux et institutions	209
Formation d'accompagnateurs scolaires : laïcité et neutralité	216

Conclusion Ni consensuelle, ni garantie, l'éthique, ça s'invente ?	
Françoise Corvazier	219
,	
Postface	
Jean-Pierre Rosenczveig	225
Diblic consorbic	220
Bibliographie	230
Annexes: les codes et principaux textes	233
Liste des sigles et acronymes	241
Glossaire	243
Index	244

À tous, celles et ceux, qui ont su interroger en eux « les vérités qu'ils portent », et qui ont permis à ce livre de voir le jour. Qu'ils en soient remerciés.

Des remerciements tout particuliers à Martine Scherrer notre inaltérable et sereine messagère.

Qu'elle trouve dans ce livre le reflet de notre œuvre commune.



Avant-propos

Nous remercions vivement notre éditeur d'avoir accepté de prolonger la vie de cet ouvrage. Cette nouvelle édition arrive au bon moment et nul doute que les formateurs, les étudiants, les professionnels auront à cœur de se procurer cette nouvelle version mise à jour et enrichie. Hormis le fait que l'ouvrage est désormais épuisé, que s'est-il donc passé dans notre pays pour les acteurs sociaux qui pourrait justifier ce nouvel investissement ? Que peut leur apporter de neuf le Comité national des avis déontologiques qui pourrait leur donner envie de nous lire à nouveau ? Bref, quoi de neuf pour la déontologie de tous ces professionnels ?

Depuis que cet ouvrage a été conçu, le paysage législatif français a évolué dans nos secteurs d'activité 1 : les lois de 2002 et de 2005 pour le médicosocial, celles qui concernent la prévention de la délinguance, celles sur la protection de l'enfance, celles encore qui font évoluer la guestion de l'intégration scolaire vers une scolarisation de droit commun, ou encore les applications nombreuses du droit des malades. Les professionnels doivent donc faire face à des modifications significatives de leurs conditions d'exercice, tout en méditant sur le paradoxe qui fait qu'il y a à la fois enrichissement des réponses réglementaires – certains parlent plutôt d'inflation – et perplexité devant l'augmentation parallèle des questions sans réponses. Les débats de fond, depuis longtemps absents - ou si discrets - n'ont pas répondu aux questions fondamentales que se posent les acteurs sociaux : que faut-il dire ou taire, alors que le partenariat est passé dans les mœurs et risque de multiplier les confusions dans les rôles de chacun? Comment appliquer la laïcité dans notre société bigarrée qui réagit par des interdictions parfois inapplicables? Comment prévenir la délinquance sans tomber dans le piège de la

Les avis publiés se réfèrent aux textes en vigueur au moment de leur rédaction par le comité.

prédiction ? Comment éviter les atteintes à la liberté, à l'intimité des personnes dans une société qui se judiciarise et dans laquelle les rapports sociaux se tendent au point de « légitimer » les mesures délibérément sécuritaires ? Comment aider les enfants ou les adultes en situation de handicap quand la machine administrative et l'idéologie du « droit commun et du tout service » semble mettre à mal l'attention respectueuse à avoir pour la singularité de chacun ? Comment accompagner les familles, les enfants lorsque toute « situation préoccupante » devient du ressort d'une protection (ren)forcée ? Comment cheminer au côté de ces mêmes familles si toute difficulté s'inscrit comme signe d'une maltraitance possible ?

Les questions posées à notre comité le montrent bien : la faiblesse du débat sociétal remplace les postures éthiques, les processus dynamiques et les procédures évaluables qui en découlent par un empilement de textes, jetés comme des signes d'efficacité politique, alors que les précédents ne font jamais l'objet d'une évaluation minimale... N'est-on pas alors réduit à succomber aux charmes mortels du sentiment de persécution, pour ceux qui croient que la cohérence est à l'œuvre, ou poussé à s'interroger sur le devoir de citoyen pour ceux qui croient constater l'absence de projet ?

Pendant cette période, les sollicitations de plus en plus nombreuses des professionnels à l'égard du CNAD nous ont incités à développer notre action pour que le service rendu continue avec la même qualité, celle-là même que ses créateurs ont voulu promouvoir dès l'origine. Comme elles s'y étaient engagées, les dix associations qui soutiennent notre action (regroupées dans le Comité national des Références déontologiques pour les pratiques sociales 2) ont actualisé, en octobre 2004, les « Références déontologiques pour les pratiques sociales », texte dont vous trouverez l'intégralité dans cet ouvrage. Elles ont également très efficacement contribué à faire vivre notre comité et à diffuser ses travaux : désormais, les avis rendus sont accessibles dans leurs revues ou sur leurs sites; par ailleurs, un mouvement est engagé pour organiser des rencontres nationales, la première ayant eu lieu à Paris en novembre 2007. Quant au comité, compétent pour répondre à toutes les guestions déontologiques des acteurs sociaux, il a renouvelé sa composition à deux reprises depuis 2003 en veillant à la pluridisciplinarité de ses membres. Toutes ces initiatives nous ont permis d'être connus, reconnus, comme en témoigne la multiplication des demandes d'interventions pour présenter nos travaux.

Mais le plus important réside dans l'objet même de notre légitimité : depuis la précédente édition, comment ont évolué les demandes adressées au comité par les professionnels ? Au travers de treize questions nouvelles le lecteur découvrira dans un chapitre supplémentaire l'évolution de la

Le Comité national des Références déontologiques est composé des associations suivantes : ANAS, ANDESI, ANPEA, Citoyens et Justice, GNI, FGPEP, RNCE, UNALG, UNASEA.

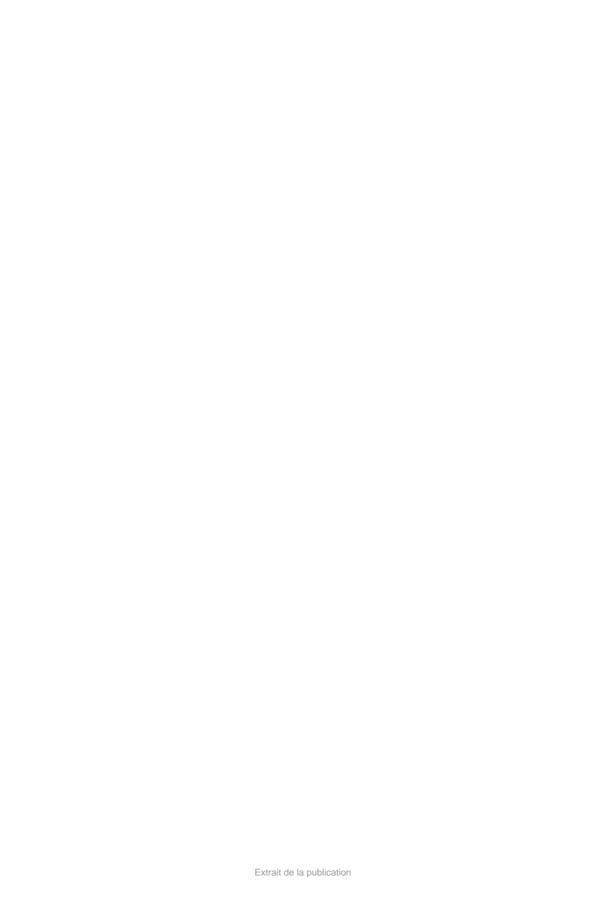
AVANT-PROPOS 11

demande, chapitre qui s'ouvre par la contribution d'Annick Gresset-Veys qui montre notamment en quoi l'éthique de discussion mise en œuvre dans notre comité constitue la clé de voûte du travail de ses membres, éthique qui devrait nourrir les échanges dans toute institution au service des personnes. Si les problématiques du secret et de la discrétion professionnels ou les problèmes soulevés par les « signalements » continuent d'embarrasser les partenaires, les enjeux semblent s'orienter vers l'exercice même de la démocratie dans un pays où égalité et laïcité constituent des valeurs dominantes : par exemple, la question religieuse tend à détrôner celle du secret au hit parade des questions reçues. Tout se passe comme si les contradictions sociales s'exacerbaient, au moment même où d'aucuns, aux plus hauts échelons de l'État, semblent succomber aux appels des sirènes de la pensée mondiale unique qui privilégie l'efficacité à court terme, le pragmatisme spectaculaire, les effets d'annonce, au détriment de la réflexion critique, du débat démocratique.

Notre ambition est claire : développer une véritable culture déontologique dans notre pays, c'est participer, de notre place, à la révolte contre l'écrasement des petits, des plus faibles, des plus démunis, de tous ceux pour qui l'action quotidienne des acteurs sociaux se justifie. Les professionnels – qui ont soif de reconnaissance parce que celle-ci est rarement au rendez-vous doivent pouvoir continuer à réfléchir aux meilleures décisions possible dans l'intérêt des personnes qui s'adressent à eux et ce, en toute responsabilité, c'est-à-dire dans la plus totale liberté de conscience. Ils doivent pouvoir faire ce travail en ayant à leur disposition des espaces, des temps, où les problèmes, tous les problèmes, peuvent être posés, analysés, à charge pour eux, en leur âme et conscience de prendre les « bonnes décisions », car de cette liberté risquée, personne ne peut les décharger. C'est pourquoi, notre comité publie désormais, non seulement chaque question suivie d'un avis, mais également l'intégralité de l'argumentaire qui a conduit à proposer tel ou tel éclairage 3 : cet effort didactique aidera d'autant mieux les demandeurs qui s'adressent à nous et les lecteurs du recueil à trouver par eux-mêmes les éléments pertinents pour une décision la plus juste possible.

Nous avons l'habitude de souligner que la déontologie est « au carrefour du droit, de l'éthique et de l'applicabilité ». Concrétisant plus de dix années de travail auprès des personnes en difficulté, via un meilleur service rendu par les professionnels, cet ouvrage démontre avec force que, au-delà de ces trois composantes fondamentales, la déontologie de l'acteur social doit rimer avec engagement et citoyenneté.

Merci à Auguste Dorléans, qui, lors de son mandat au sein du comité, a proposé cette nouvelle formule.



Préface

Lorsque les auteurs de cet ouvrage m'ont fait l'amitié de me demander d'en rédiger la préface, ma première réaction a été de refuser. Mais face à « leur insistante amitié », j'ai fini par donner mon accord. Lorsque l'on vous dit que « vous êtes le mieux placé » pour rédiger cette préface, comment expliquer à vos amis qui ont une si haute idée de votre compétence qu'ils se trompent ?

Dès que vous avez raccroché le téléphone, vous regrettez d'avoir fléchi et votre premier réflexe serait de rappeler vos correspondants. Mais on vous a appris que lorsque l'on s'est engagé, il faut respecter la parole donnée. Suisje déjà dans le champ de l'éthique ? Les gens de ma génération feraient plus spontanément référence à la morale. Mais j'ai compris qu'il valait mieux aujourd'hui, en présence de ces concepts, apparaître comme « helléniste » plutôt que comme « latiniste ».

En réalité, les coauteurs de cet excellent ouvrage, qui ont tant de confiance et de considération pour ma personne, ont été, chacun dans son domaine, mes maîtres, et ils le demeurent. Je dois confesser que je n'ai pas toujours été un élève assidu lorsque, débarquant après eux sur le continent de l'éthique, je participais à leurs travaux. Grâce à eux, j'ai pu lire, et si possible comprendre, E. Levinas, F. Quére, J. Russ, J. Toppi, etc. En déontologie, j'ai participé, très activement cette fois, aux travaux du groupe de travail ANIS ¹. De plus loin, j'ai suivi les recherches de la « Commission nationale de déontologie de la sécurité ² » et, revenant à nos moutons (si j'ose

Approche nouvelle de l'informatique sociale, avec le professeur Manciaux, F. Jesu, M. Gabel, J. Nathan.

^{2.} Présidée par Pierre Truche (Documentation française).

dire!), celles du Conseil supérieur du travail social ³. À Sida info service, sur mon chantier quotidien actuel, à force de sélections sévères des candidats à l'écoute, de formation constante, de supervision, etc., je constate que les notions dont il s'agit sont à ce point intégrées dans les pratiques qu'on n'en parle pratiquement plus.

C'est donc à partir de mon expérience professionnelle antérieure qu'il me faut réfléchir honnêtement et trouver des points de repère. J'en retiendrais deux, souhaitant d'une part témoigner qu'une attitude éthique implique un regard critique sur les fondements de pratiques que l'on reconnaît comme valables, d'autre part montrer qu'éthique et déontologie s'enrichissent sans cesse, ce qui, là encore, suppose une remise en question permanente, par chaque acteur, de son niveau de connaissance en ces domaines.

J'entendais récemment un conférencier rappeler qu'il n'y a pas si longtemps, on pratiquait certaines interventions chirurgicales sur des nourrissons sans anesthésie. Les médecins qui procédaient ainsi n'étaient pourtant pas des bourreaux. Ils devaient avoir une forte déontologie, puisée, comme celle de la grande majorité de leurs confrères d'hier ou d'aujourd'hui, dans la sagesse d'Hippocrate. Mais à cette époque, la croyance était que le nouveauné n'était pas sensible à la douleur.

Dans le champ de l'aide sociale à l'enfance, n'a-t-on pas agi de la même manière? Combien, parmi les professionnels de l'enfance, ont songé, pendant des générations, à la souffrance du bébé abandonné par sa mère, via le « tour », le bureau ouvert ou le parvis de l'église? On s'est occupé de lui trouver une « bonne » famille pour l'adopter, convaincu d'avoir fait son devoir. Combien, parmi les mêmes professionnels, avaient pris conscience de la souffrance, chez la plupart des enfants adoptés ou des pupilles de l'État, pourtant adoptés par une famille attentive, de ne pas connaître leurs origines?

Si, au plan de la morale, de l'éthique ou de la déontologie, on ne saurait reprocher d'avoir eu ces comportements, il serait en revanche contraire à celles-ci de ne pas être imprégné de la nécessité de mener une réflexion de nature, le cas échéant, à remettre en question des croyances trop bien partagées. Ainsi, dès lors qu'il a pris conscience que tout être vivant ressent la souffrance physique et psychique, aucun chirurgien n'opérera un nouveau-né sans anesthésie. Pour sa part, aucun professionnel de l'enfance ne mettra en œuvre la procédure d'accueil d'un enfant « remis » par ses parents à l'aide sociale à l'enfance sans se demander comment il pourra atténuer sa souffrance. De même, conscient de la souffrance de l'enfant sans racines, on ne le recevra plus dans le service comme un fâcheux auquel, non sans réticence,

^{3.} Rapporteurs: J. Loiseau, B. Bouquet, M. Groche, A. Gurtler, et coll.

Préface 15

on communiquera d'une manière administrative son dossier, on l'accueillera comme quelqu'un qui souffre et qui a besoin d'être écouté et aidé.

Pour que cette prise de conscience s'opère, encore faut-il être attentif à la mise en garde exprimée par ceux qui ont perçu, avant, le caractère anormal de certaines pratiques ou certaines croyances. Ainsi, dans le drame du sang contaminé, les mises en garde ont été faites à l'époque par des « sansgrade » qui n'avaient alors pas voix au chapitre. Une attitude éthique doit donc comporter une capacité d'écoute et de vigilance.

Il reste cependant bien des progrès à faire dans cette prise de conscience. Comment peut-on imaginer par exemple que dans certaines institutions sociales, des personnes âgées, parmi celles qui y sont accueillies, sont victimes de mauvais traitements dont les auteurs sont des membres du personnel ? La plus modeste réflexion sur la dignité de l'être humain affaibli condamnerait, aux yeux mêmes des auteurs de ces agissements, de telles pratiques.

D'autant que les avis autorisés ne manquent pas. Ainsi, dans son rapport remis au ministre sur la maladie d'Alzheimer, le professeur Jean-François Girard ⁴, conseiller d'État, s'interroge sur le degré de conscience des malades eux-mêmes devant une régression inexorable de leurs facultés intellectuelles. La conclusion à laquelle il parvient, après avoir observé que les avis divergeaient sur cette question, me paraît marquée du sceau de l'éthique : il convient « par respect fondamental pour le malade, d'estimer que pendant très longtemps, il peut être conscient de la réalité de ses troubles ⁵ ».

En second lieu, mon propos est de montrer qu'éthique et déontologie s'enrichissent sans cesse. Lorsque les médecins ne savaient pas faire de greffe d'organes ou de tissus, lorsqu'ils ne connaissaient pas les techniques de la transfusion sanguine, lorsqu'ils ne maîtrisaient pas la procréation in vitro, des principes d'éthique en ces domaines n'étaient pas nécessaires. Lorsque, dans le secteur social, on n'avait pas la connaissance précise des possibilités et des moyens de la réadaptation ou de la réinsertion, on n'avait pas besoin de règles éthiques en la matière. Ainsi, aujourd'hui, est éthique une pratique professionnelle veillant à faire participer toute personne prise en charge à la conception et à la mise en œuvre du projet la concernant. N'est pas éthique une attitude visant à considérer l'intéressé comme incapable de se prendre en charge, comme un assisté passif. Les progrès techniques et médicaux, les avancées des sciences sociales renouvellent en permanence le contenu de l'éthique et placent les professionnels et les décideurs devant de nouveaux enjeux et de nouveaux défis.

Ancien directeur général de la Santé.

^{5.} Page 25 du rapport.

Notre devoir, au plan de l'éthique et de la déontologie, est donc de réfléchir aux enjeux qu'entraînent le progrès des techniques médicales et sociales et l'enrichissement des savoirs. C'est notamment au regard de cette double exigence qu'apparaît l'intérêt majeur de cet ouvrage. Son intérêt tient d'une part à la démarche expérimentale exemplaire qui légitime cet ouvrage, d'autre part à la richesse de son contenu.

Cet ouvrage a en effet été conçu par Pierre Bonjour et Françoise Corvazier dont l'expérience est exceptionnelle dans le cadre de la création et de l'animation du Comité national des avis déontologiques. Leur ouvrage a en outre bénéficié de remarquables contributions de la part de personnalités dont la compétence et la clairvoyance sont reconnues de tous.

À l'intérêt de l'ouvrage s'ajoute son actualité. Depuis une bonne dizaine d'années, le législateur encourage de manière continue l'engagement des acteurs sanitaires et sociaux dans la réflexion éthique et déontologique. Deux lois récentes, en particulier, devraient entraîner un fort engagement en ce sens : la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, et la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale.

L'accent mis par cette dernière sur « l'évaluation continue des besoins et des attentes de la population », préalablement à la programmation de l'offre, sur le respect de « l'égale dignité de tous les êtres humains », sur « la participation de la personne prise en charge à la conception et à la mise en œuvre du projet » qui la concerne, constitue un puissant incitateur pour les acteurs sociaux du xxIe siècle à approfondir les concepts éthiques et déontologiques qui en découlent.

L'invitation également faite dans cette dernière loi, aux fédérations et aux organismes représentatifs des personnes morales publiques et privées gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, d'établir conjointement une charte nationale « portant sur les principes éthiques et déontologiques afférents aux modes de fonctionnement et d'intervention, aux pratiques de l'action sociale et médico-sociale et aux garanties de bon fonctionnement statutaire que les adhérents des fédérations et des organismes précités sont invités à respecter par un engagement écrit » constitue un grand rendez-vous avec l'éthique et la déontologie qu'aucun acteur du social ne peut manquer.

C'est dire combien ce « livre des avis » arrive au moment opportun et combien sera important le rôle d'éclaireur, de guide, qu'il jouera dans la réussite de ce grand rendez-vous, non pas en imposant un point de vue mais en proposant des clés, en suscitant un authentique débat, en prenant l'exigeant parti, en référence à la maïeutique chère au vieux Socrate, de faire découvrir à ceux qui lui font confiance les vérités qu'ils portent en eux.

Préface 17

Les étudiants se préparant aux carrières sanitaires ou sociales, ceux en travail social, les professionnels engagés dans un processus de théorisation de leur pratique, dans le cadre d'un cursus universitaire ou de la préparation du diplôme supérieur en travail social, ainsi que les acteurs du social simplement soucieux de donner davantage de sens à leur pratique, auront avec cet ouvrage un guide véritable dans leur légitime quête d'une culture déontologique.

Amédée Thévenet Inspecteur général honoraire des Affaires sociales, président de Sida-info-service

Index

Secret

Confidence, révélation Anonymat Professionnel, missionnel, partagé 41, 45, 48, 54, 57, 58, 129, 186, 206

Signalement

(informer les autorités) Instruction judiciaire, commission rogatoire, enquête, témoignage 40, 42, 44, 45, 48, 50, 52, 54, 58, 111, 142, 170, 194

Missions

des professionnels, des administrations, des employeurs 45, 163, 174, 180

Obligation d'informer Les familles, la hiérarchie Accès au dossier 42, 57, 58, 107, 141, 168 Plainte (porter, déposer) 57, 105

Non-assistance à personne en péril 123

Atteintes, agressions sexuelles 47, 48, 58

Agrément

Assistantes maternelles 54, 57, 95

Vie privée Atteinte, protection 202, 209

Liberté des personnes De conscience, d'expression, de correspondance, de circulation 94, 101, 106, 107, 110, 183, 216

Index

Secret

Confidence, révélation Anonymat Professionnel, missionnel, partagé 41, 45, 48, 54, 57, 58, 129, 186, 206

Signalement

(informer les autorités) Instruction judiciaire, commission rogatoire, enquête, témoignage 40, 42, 44, 45, 48, 50, 52, 54, 58, 111, 142, 170, 194

Missions

des professionnels, des administrations, des employeurs 45, 163, 174, 180

Obligation d'informer Les familles, la hiérarchie Accès au dossier 42, 57, 58, 107, 141, 168 Plainte (porter, déposer) 57, 105

Non-assistance à personne en péril 123

Atteintes, agressions sexuelles 47, 48, 58

Agrément

Assistantes maternelles 54, 57, 95

Vie privée Atteinte, protection 202, 209

Liberté des personnes De conscience, d'expression, de correspondance, de circulation 94, 101, 106, 107, 110, 183, 216